

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 8

Rubrik: Convocation à la 33ème Assemblée générale des délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Convocation

à la

33^{ème} Assemblée générale des délégués

qui aura lieu le

**jeudi, 24 septembre 1959, à 14.15 heures
au Restaurant Casino, à Schaffhouse**

Ordre du jour :

- 1) Procès-verbal de la 32^{ème} assemblée générale.
- 2) Communications.
- 3) Nominations complémentaires.
- 4) Reconnaissance des sections de Nidwald et d'Obwald.
- 5) Rapport d'activité pour 1958/59.
- 6) Rapport financier pour 1958/59 et rapport des réviseurs.
- 7) Programme d'activité 1959/60.
- 8) Fixation de la cotisation et budget 1959/60.
- 9) Fixation du lieu de la prochaine assemblée générale.
- 10) Propositions éventuelles. *)
- 11) Divers.

Areuse et Brougg, le 24 août 1959.

ASSOCIATION SUISSE DE
PROPRIÉTAIRES DE TRACTEURS

Le président: sig. E. Schwaar.

Le gérant: sig. R. Piller.

*) Selon l'art. 23 des statuts, les propositions des sections de l'association ou des membres de section et des membres directs doivent être remises au secrétariat central au plus tard 5 jours avant la séance.

MM. les présidents des sections prient les sociétaires de leur communiquer les propositions ou suggestions devant être traitées à cette assemblée jusqu'au 15 septembre au plus tard.

P. S. : Selon l'art. 19 des statuts, tout sociétaire peut assister à l'assemblée générale et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués, les membres du comité central et les réviseurs ont le droit de vote.